

REPUBLIQUE DU CONGO

Du 26 Octobre 2000

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE
LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2000-264/MFPRAPE/DGFP/DPME-R060K
Portant intégration, nomination, titularisation, promotion
à titre exceptionnel et versement de certains candidats
dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
services sociaux (enseignement) en tête : monsieur
BABINGOULA Bernard

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304 du 30 septembre 1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la décision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :



Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du Diplôme de Master of Arts, obtenu en ex Union des Républiques Socialistes Soviétiques, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur des lycées stagiaire, indice 790, titularisés, promus exceptionnellement et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Dates de Titularisation et de promotion	Option du diplôme	Observations
1-	BABINGOULA Bernard, né le 27 juillet 1957 à Kayes <i>JH</i>	04 avril 1989	Titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 04 avril 1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 04 avril 1992	Philologie	ACC = Néant
2-	BABINDAMANA (Maurice) né le 16 juillet 1960 à Kindamba <i>JH</i>	17 avril 1989	- Titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 17 avril 1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 17 avril 1992	Philologie	ACC = Néant
3-	DANGUI MABIKA (Marcel) né le 2 novembre 1958 à Kindiangou <i>JH</i>	27 juillet 1989	- Titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 27 juillet 1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 27 juillet 1992	Philosophie	ACC = Néant
4-	KIBA WADANDZOKY, né, le 19 octobre 1957 à ABALA <i>JH</i>	07 avril 1989	- Titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 07 avril 1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 07 avril 1992 <i>JH</i>	Philologie	ACC = Néant <i>JH</i>

altg

5-	MBOUNGOU (Léonard) né le 09 août 1961 à PANGUI <i>JH</i>	16 février 1989	<ul style="list-style-type: none"> - Titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon, indice 830 p/c du 16 février 1990 - Promu au 2^e échelon, indice 920 p/c du 16 février 1992 	Philologie	ACC = Néant
6-	NGATSE (Gervais) né vers 1957 à IPOUNOU - ONDENDOULA <i>JH</i>	29 mars 1989	<ul style="list-style-type: none"> - Titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon, indice 830 p/c du 19 mars 1990 - Promu au 2^e échelon, indice 920 p/c du 19 mars 1992 	Philologie	ACC = Néant
7-	BITSAMANA FOUTOU (Michel) né le 24 novembre 1956 à MEKANA <i>JH</i>	31 mai 1989	<ul style="list-style-type: none"> - Titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon, indice 830 p/c du 31 mai 1990 - Promu au 2^e échelon, indice 920 p/c du 31 mai 1992 	Pédagogie	ACC = Néant

Article 2 : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

Article 3 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe 2^e échelon, indice 1000 Acc= néant, pour compter des dates respectives de dernière promotion, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

JH

JH

JS
Article 4 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, la promotion et le versement ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

SAH
Article 5 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /

#
Brazzaville, le 26 Octobre 2000

Jawup
Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,

Jawup
Jeanne DAMBENDZET



Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Jawup
Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire,
secondaire et supérieur, chargé de la
recherche scientifique,

Jawup
Pierre NZILA



AMPLIATIONS :

JORC	3
DGFP/DPME	3
CAB-SST	3
DGB	2
DGCF	2
MEPSSRS	2
DPAA	7
INTERESSES	7
DOSSIERS	21
SGC/BC	2/51 <i>JS</i>

Jawup

Alsy